

**COMMUNE DE LONGWY SUR LE DOUBS**

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 20 OCTOBRE 2014**

**PRÉSENTS** : THIÉBAUT Pierre, CHAPUIS Maurice, PÉGUILLLET Laurence, JEANNEAUX Jean-Claude, CLAVIER Dominique, CHARTON Laurent, BOGNON Céline ROBERT Jean-Marie, Jocelyne LAPORTE, BOBET Myriam, BAILLY Sylvain, DURY Lionel, LOGRE Jean-Louis.

**ABSENTS EXCUSÉS** : BOISSON Isabelle (pouvoir à M. THIÉBAUT Pierre) et POULEAU Valérie (pouvoir à M. BAILLY Sylvain)

**SECRÉTAIRE** : PEGUILLET Laurence

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour deux délibérations :

- ligne de trésorerie – offre de la Caisse d'Épargne
- don au TELETHON

**LE CONSEIL MUNICIPAL AVEC 1 VOIX CONTRE ET 14 POUR DECIDE :**

- De s'opposer au transfert des pouvoirs de police liés à la compétence collectes des déchets ménagers ; d'assainissement non collectif et d'habitat.

**LE CONSEIL MUNICIPAL AVEC 1 ABSTENTION ET 14 VOIX POUR DECIDE :**

- d'adhérer au CNAS.

**LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DÉCIDE :**

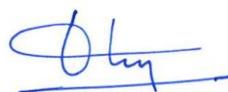
- d'approuver le compte-rendu du conseil municipal du 1<sup>er</sup> septembre 2014
- de facturer les frais complémentaires à l'agence LOMBARD et GUERIN, déléguataire de la foire d'automne d'un montant global de 970 €
- que le repas du 11 novembre 2014 sera gratuit pour le personnel communal actuel et ancien, les élus, les membres du CCAS ; que les conjoints des invités peuvent participer au repas pour 20 € ; que les présidents d'associations ainsi que les membres extérieurs des commissions communales payeront ½ tarif soit 10 € et leurs conjoints 20 €.
- de valider la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2188-17 : CHAMP DE FOIRE	2500.00 €	
D 2158-12 : EGLISE		2500.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>2500.00 €</b>	<b>2500.00 €</b>

- que la parcelle de bois dédié aux affouages 2015 est la parcelle n°27 ; que le bois coupé non débardé sera vendu par la commune 20 € le stère ; que le bois coupé illégalement sera facturé à la personne concernée 30 € le stère soit 20 stères x 30 € = 600 €
- que Monsieur le Maire choisisse l'offre la plus avantageuse concernant le prêt immobilier.
- d'accepter la proposition de reprise du site par M. DELORME à compter du 1er mai 2015 pour un montant de 25 € H.T. par mois et 40 € H.T. par an pour le nom de domaine, de garder également le nom de domaine longwysurledoubs.com
- d'accepter la proposition de la Caisse d'Épargne concernant la ligne de Trésorerie d'un montant de 50 000 €.
- de faire don au TELETHON de la somme de 50 €.

Plus de question n'étant posée, la séance est levée à 23h15.

*Le Maire*



**Pierre THIÉBAUT**